

Annexe 1 : Présentation brève et synthétique du Budget principal d'Ille Sur Tet

1. Éléments de contexte :

Située au cœur du département des Pyrénées-Orientales, à mi-chemin entre mer et montagne, le territoire d'Ille sur Têt s'étend des collines des Aspres au massif des Fenouillèdes. L'urbanisation se concentre sur les berges de la Têt, notamment le long des infrastructures qui longent les berges en rive droite : la RD 916, la RN 116 et la voie ferrée qui va de Perpignan à Villefranche-de-Conflent jusqu'à Latour-de-Carol (Le Train Jaune).

Ille Sur Tet fait partie de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, elle est couverte par un PLU et le SCOT Plaine du Roussillon.

Ille Sur Tet est une ville de 5 615 habitants (INSEE 2024). Après une baisse entre 1980 et 1999, la population augmente à chaque recensement. La commune compte 14,7 % de chômeurs en 2021 (sur la population active).

Le taux d'activité des 15-64 ans est de 70,7 %. La part des 15-24 ans non scolarisés, en recherche d'emploi, est de 39,9 % contre 39,8 % en 2019.

La commune d'Ille sur Tet étant un bourg-centre, repéré comme pôle d'équilibre par le SCOT, elle dispose de nombreux services publics. La présence de ces divers services est un des facteurs attirant pour les potentiels habitants d'Ille sur Tet. Ille Sur Tet est également une Petites Villes de Demain.

Ille Sur Tet est une centralité urbaine qui rayonne sur tout le territoire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, et même au-delà (Sournia, etc.). C'est la principale polarité située entre Prades et Perpignan. La commune d'Ille Sur Tet est considérée par le SCOT Plaine du Roussillon comme un pôle d'équilibre.

Les quatre secteurs d'activités prédominants sur la commune d'Ille Sur Tet sont :

- l'éducation, l'enseignement, la santé et l'action sociale : 39,0 % (41,2 % en 2015)
- le commerce, transport, services divers : 41,6 % (37,3 % en 2015)
- l'agriculture : 8,2 % (11,4 % en 2015)
- l'industrie et construction : 11,2 % (10,1 % en 2015).

Ille Sur Tet compte une zone commerciale bien développée, qui rayonne sur tout le territoire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent. Le SCOT mentionne un pôle intermédiaire rural et péri-urbain. Il propose une offre commerciale souvent diversifiée (équipement de la personne, de la maison...) et dominée par un ou plusieurs supermarchés alimentaires qui rayonnent sur un bassin plutôt rural.

Une zone artisanale est désormais terminée. Quelques entreprises se sont installées.

La population active à Ille sur Tet est quasi-équivalente à la moyenne nationale (70.7 % des 15-64 ans à Ille Sur Tet contre 70,6 % en France en 2019) même si elle a diminué depuis 2015 (-0.7 %).

Ille Sur Tet propose 1638 emplois, et 1807 illois travaillent.

Ille Sur Tet attire, pour ses activités et sites de loisirs, des personnes de tout le territoire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, et même au-delà, même si le public varie, nécessairement, selon les offres proposées ailleurs. Indicateur de concentration d'emploi : 90,7 %.

Le site le plus attractif est les Orgues avec 129 000 visiteurs en 2025.

2. Priorités du budget 2026 :

Selon le DOB :

Report des restes à réaliser (uniquement) :

- Frais d'études et urbanisme : pour 130 000 € : voir si le nouveau conseil municipal voudra relancer la révision du PLU ou l'arrêter – les crédits sont maintenus
 - Immobilisations corporelles : bâtiments publics, scolaire, informatique et divers : 610 775 €
 - CTM : 5 000 €
 - Maison des associations : 1 166 712 €. Ce montant correspond à la tranche 1. Une tranche 2 était envisagée et devra être engagée.
 - Les Orgues : 154 583 €. Ce montant correspond à la cabane à créer au départ du site. Les difficultés administratives sont en passe d'être (enfin) réglées.
 - Nouveau groupe scolaire : 2 114 000 €. Voir si le nouveau conseil municipal voudra poursuivre le projet ou l'arrêter – les crédits sont maintenus
 - Cheminement doux et DFCI : 281 635 €
 - Accessibilité : 30 000 €
 - Plan d'eau et parcs : 25 000 €
 - Signalétique de la ville : 15 000 €
 - Vidéo protection : 34 338 €
 - Hospice : 753 146 € de la phase 1 qui doit démarrer début 2026. Le programme comporte 5 phases dont les phases 2 à 5 devront être confirmées par la nouvelle équipe.
 - Eclairage public : 43 000 €
 - Piscine : 5 415 755 €
- Total : 10 780 944 €**

En recettes, il reste à encaisser des subventions conséquentes à hauteur de 963 943 €. **Il est également prévu un emprunt de 3,5 ou 4 millions pour la piscine (en fonction de l'accord ou non de la subvention régionale) ainsi qu'un de 356 226 € (auquel sera déduit les subventions attendues) pour la phase 1 de l'Hospice 2.**

Nous pouvons voter en 2026 un budget en suréquilibre, autant en investissement qu'en fonctionnement, malgré ces engagements.

Cela permettra au nouveau conseil municipal de pouvoir prévoir et engager ses programmes. Certains reports d'engagement, comme la nouvelle école, pourront être supprimés pour abonder les nouveaux programmes.

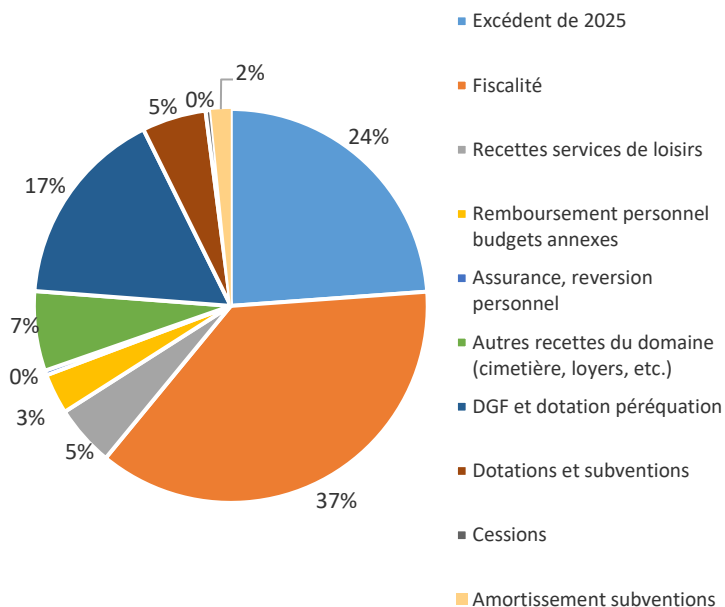
Projets 2026 : A CONCEVOIR AVEC LA NOUVELLE EQUIPE. RIEN DE PREVU SUR LE BUDGET.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure :

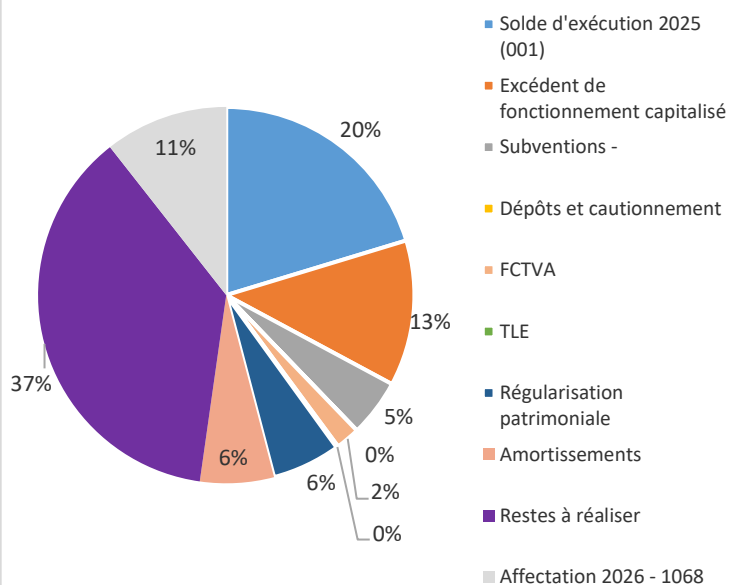
Sur la base du compte administratif 2025, voté par délibération le 04 février 2026.

Les ressources : recherche de revenus propres pour limiter la fiscalité. Recherche de subventions.

Recettes de fonctionnement 2025



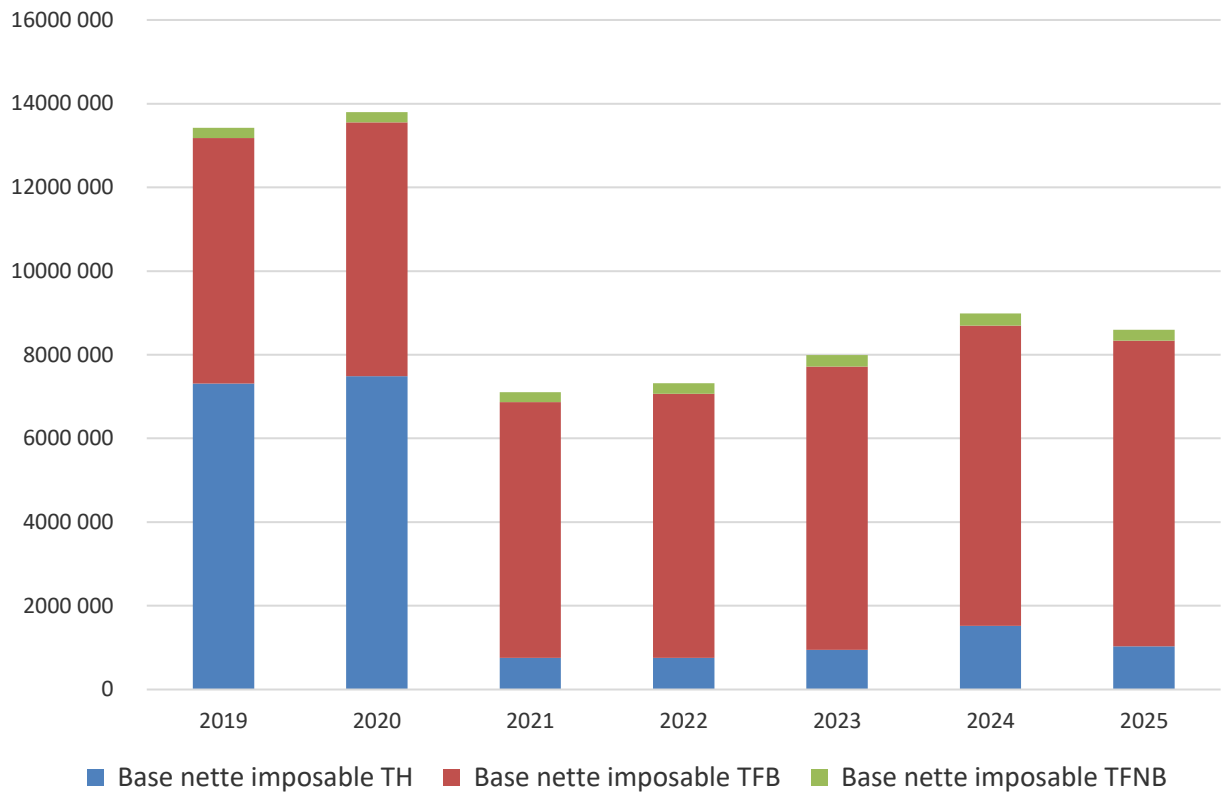
Recettes d'investissement 2025



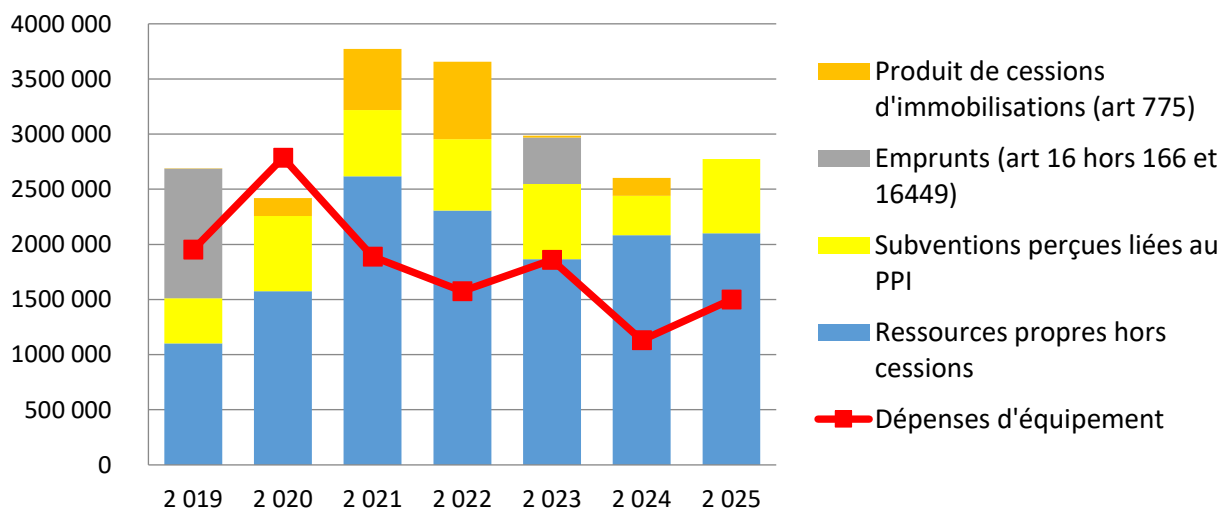
A noter :

- La fiscalité ne représente que 37 % des recettes de fonctionnement. Les taux n'ont pas augmenté depuis 2016.
- Nous avons la chance d'avoir des recettes propres dont le site des Orgues (5 % des recettes), mais aussi des appartements, concessions cimetière, Hospice, parc photovoltaïque, etc. pour 7 % également des recettes.
- Le prix de l'eau n'avait pas augmenté depuis 2016. Nous avons été contraint de le faire, mais de façon très modéré (+0.1 €/litre), en 2023, pour lutter contre les augmentations tarifaires de l'électricité. En 2024, la part assainissement a été augmentée pour lutter contre l'augmentation du prix des énergies et des produits pétroliers (+0.15 €/litre). En 2025 comme en 2026, nouvelle augmentation sur le budget assainissement, mais avec une baisse équivalente sur le budget de l'eau.
- En investissement, les subventions sont en permanence recherchées pour diminuer d'autant la part de notre autofinancement.

Evolution des bases fiscales (fixées par l'Etat)

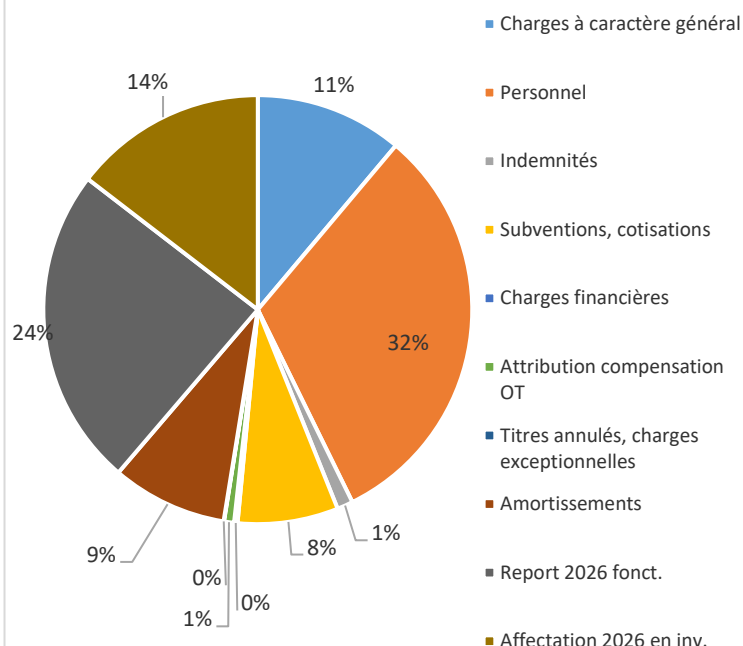


Répartition du financement de l'investissement

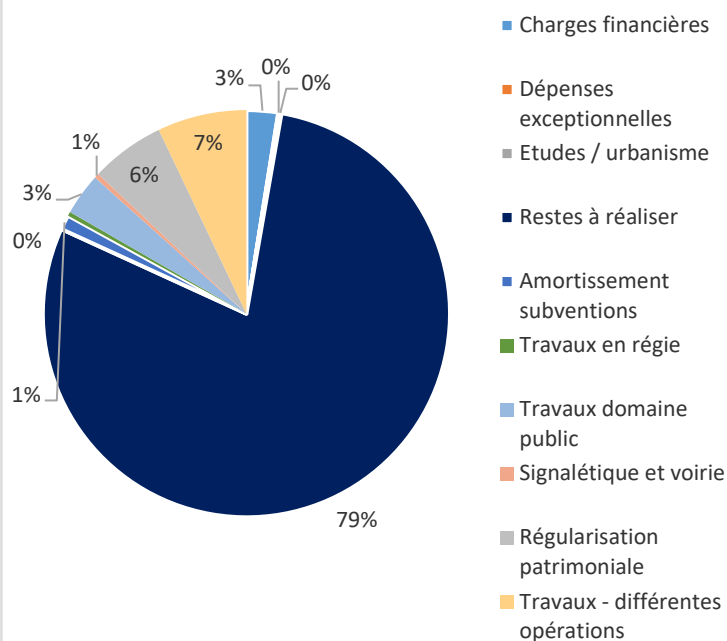


Les dépenses : maîtrisés en fonctionnement pour pouvoir investir.

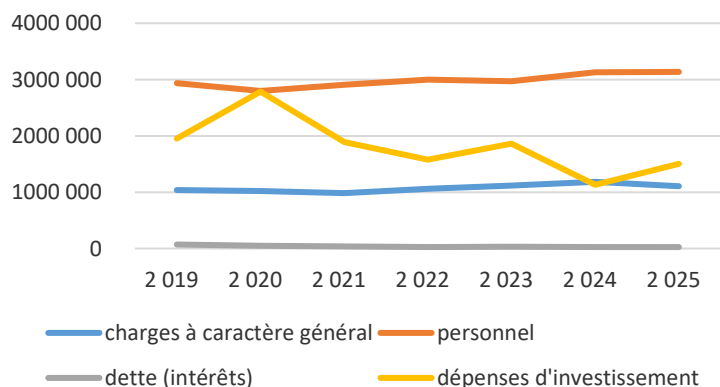
Dépenses de fonctionnement 2025



Dépenses d'investissement 2025



Evolution des dépenses



A noter :

- Des charges à caractère général qui diminuaient de manière constante pour être inférieure à la moyenne des communes de la même strate (197 € / hab. en 2025 contre 314 € pour les communes de la moyenne de la strate). Augmentation cependant entre 2022 et 2024 du fait de la crise énergétique, mais évolution très modérée.

- Idem pour les charges de personnel : 559 € / hab. en 2025 contre 628 € pour les communes de la moyenne de la strate.

- Des investissements qui progressent au

rythme des programmes et des projets. une baisse des dépenses entre 2023 et 2024 du fait de la fin de plusieurs programmes et d'un retard dans les financements des nouveaux programmes (Hospice, subventions d'Etat). En 2025, certains programmes comme la piscine et la maison des associations ont pu commencer.

4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes) 2026 :

Budgets	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget principal de la commune	D : 6 607 454,40 €	D : 11 832 444,00 €	D : 18 439 898,40 €
	R : 9 499 016,17 €	R : 12 040 254,00 €	R : 21 539 270,17 €
	Suréq : 2 891 561,77 €	Suréq : 207 810,00 €	Suréq : 3 099 371,77 €
Service de l'Eau potable	D : 1 061 881,95 €	D : 2 324 262,04 €	D : 3 386 143,99 €
	R : 1 506 872,03 €	R : 2 325 556,00 €	R : 3 832 428,03 €
	Suréq : 444 990,08 €	Suréq : 1 293,96 €	Suréq : 446 284,04 €
Service de l'Assainissement	D : 507 515,00 €	D : 555 087,00 €	D : 1 062 602,00 €
	R : 694 695,19 €	R : 737 558,85 €	R : 1 432 254,04 €
	Suréq : 187 180,19 €	Suréq : 182 471,85 €	Suréq : 369 652,04 €
TOTAL	R : 11 700 583,39 €	R : 15 103 368,85 €	R : 26 803 952,24 €

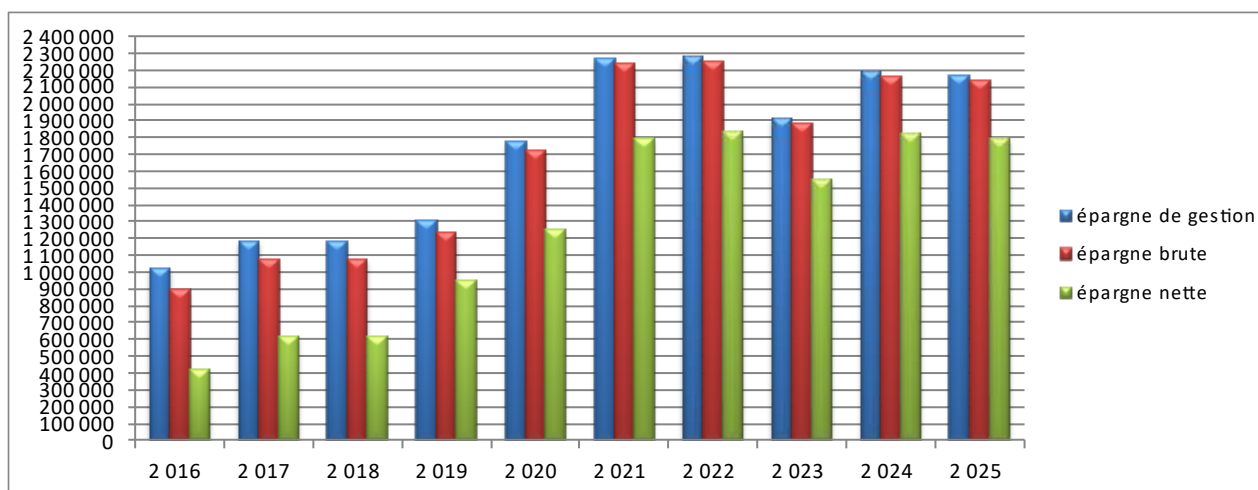
D = dépenses

R : recettes

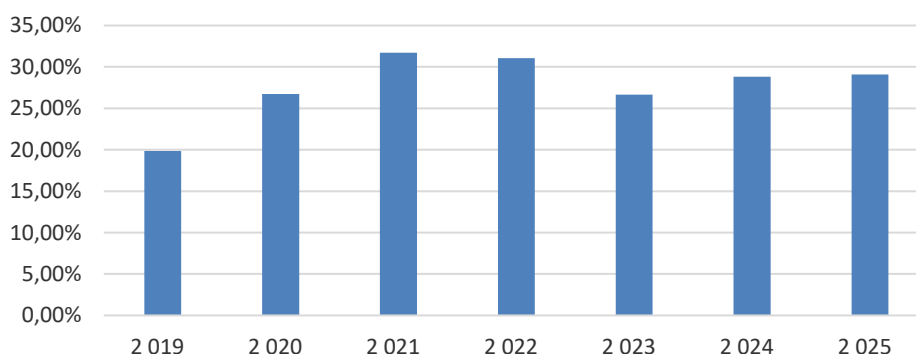
Suréq = suréquilibre

5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels : néant.

6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette :



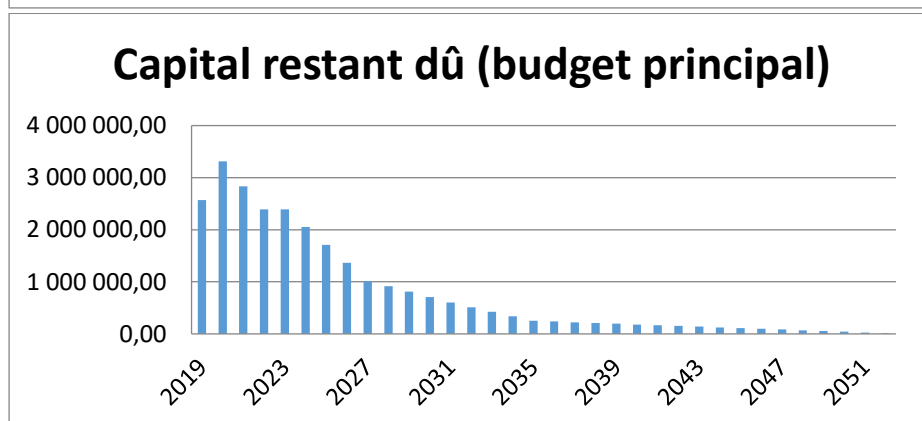
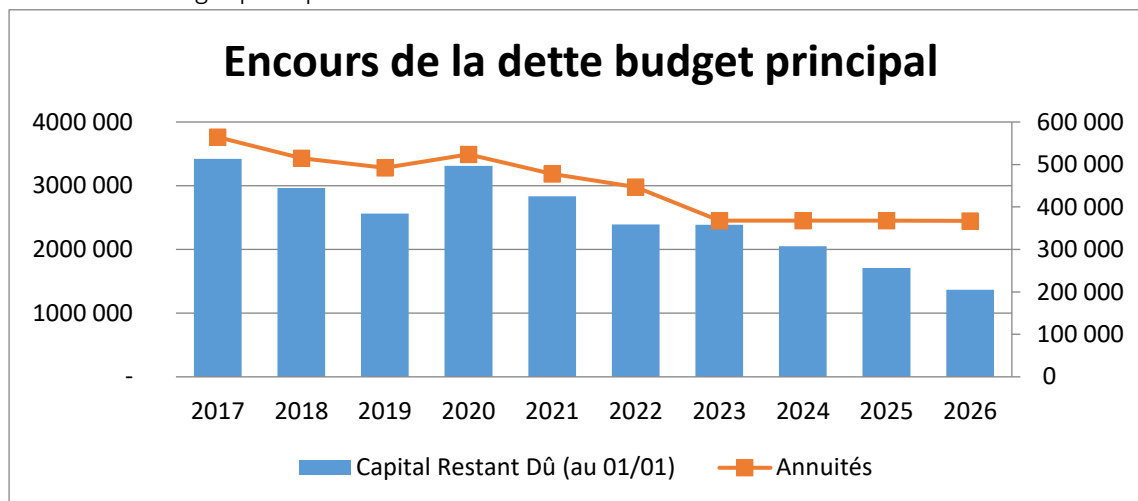
Taux d'épargne brut : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). ... Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



7. Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû s'élève à 5 626 259 €.

La dette du budget principal de la ville d'Ille sur Tet s'élève à 1 364 990 €.



En 2026, un emprunt de 3 650 000 € a été réalisé. Proposition retenue : offre ferme : TAUX VARIABLE INDEXE SUR LE LIVRET A - 3,65 millions sur 30 ans périodicité annuelle – **Échéance et intérêts prioritaires livret A** + 0,6 % soit 2,3% – coût total des intérêts : **1 399 793,20 €** - annuités par an : **168 326,44 €**.

Il s'agit d'un prêt variable, mais classé 1A car indexé sur le livret A.

ÉVOLUTION DU TAUX DU LIVRET A ET DE L'INFLATION DEPUIS 2000



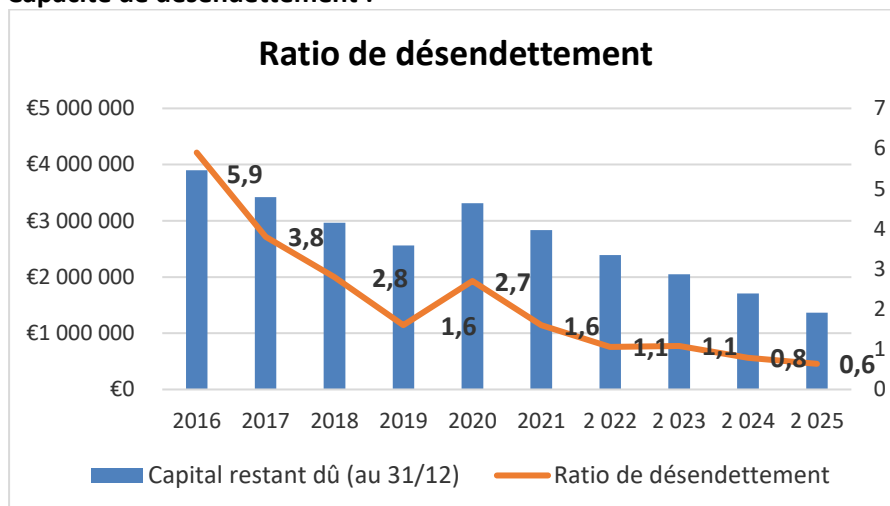
* Au 1er février 2022

Source : lafinancepourlous.com d'après l'INSEE et la Banque de France



Sur les 20 dernières années, le taux maximum a été de 3,5 %, soit pour la commune un taux de 4,1 % donc comparable aux autres offres, mais sur une période ponctuelle et pas sur toute la durée de l'emprunt.

8. Capacité de désendettement :



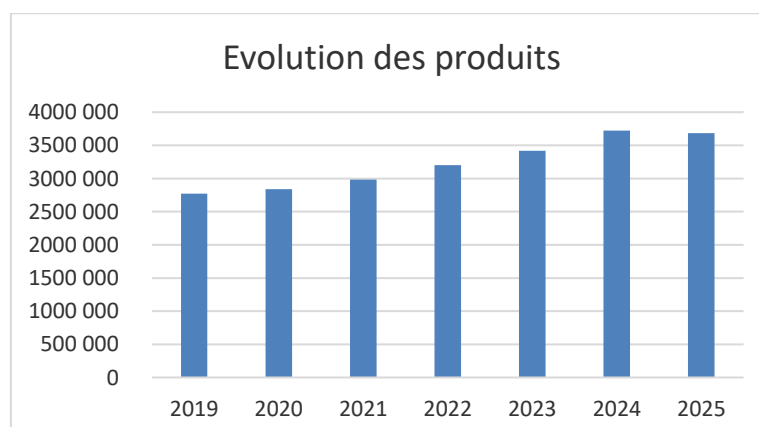
9. Niveau des taux d'imposition :

Les taux fiscaux : identique depuis 2016.

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2025	16,57%	23,92% + 20,10% du CD66 Total : 44,02%	50,61%

Les produits

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CFE	0	0	0	0	0	0	0
TH	1 211 165	1 240 765	125 939	124 789	156 389	252 005	170 467
TFB	1 404 029	1 450 933	2 689 142	2 779 035	2 982 636	3 159 413	3 217 707
TFNB	122 440	122 267	121 216	129 706	139 134	146 294	130 299
Rôles supplémentaires	35 693	27 396	45 603	934		15 982	3 728
Versement (suite à la suppression TH)	/	/		166 030	142 326	150 375	161 166
Total des produits	2 773 327	2 841 361	2 981 900	3 200 494	3 420 485	3 724 068	3 683 367



10. Principaux ratios :

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio 1	850	857	864	896	924	950	929
Ratio 2	503	517	558	574	615	665	656
Ratio 3	1 081	1 171	1 265	1 299	1 259	1 335	1 310
Ratio 4	364	507	339	283	331	201	267
Ratio 5	626	516	429	428	365	365	365
Ratio 6	232	254	254	264	268	274	291
Ratio 7	58,42%	59,36%	60,36%	60,01%	57,26%	58,63%	60,11%
Ratio 9	83,58%	80,59%	74,58%	74,73%	78,11%	75,71%	75,57%
Ratio 10	33,52%	43,29%	26,79%	21,76%	26,30%	15,09%	20,41%
Ratio 11	57,46%	44,07%	33,93%	32,97%	28,98%	27,36%	27,88%

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Marge d'autofinancement courant (MAC) = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

11. Effectifs de la collectivité : 78 personnes au 1/1/2026

Annexe 2 : Impact du budget pour la transition écologique

Le projet de loi de finances 2024 introduit l'obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants de publier une annexe « Impact du budget pour la transition écologique ».

C'était attendu, et cela a été introduit dans la 2ème partie du projet de loi de finances pour 2024.

Cet exercice se focalisera sur les dépenses d'investissements.

Rappel de la finalité du budget vert

La « budgétisation verte » est une revue des dépenses budgétaires afin d'identifier les dépenses « favorables » et « défavorables » à l'environnement pour orienter les décisions budgétaires et les politiques publiques.

L'analyse réalisée sur la totalité des budgets permet de vérifier la compatibilité des engagements financiers avec les objectifs environnementaux.

Le but est principalement l'amélioration continue et la mobilisation de la collectivité pour la transition écologique. Il s'agit d'un outil contributif à l'animation du marqueur pilier transition écologique et il est reconnu comme un levier particulièrement puissant.

En effet, le caractère transversal par essence de la construction du budget permet de mobiliser largement les services autour des objectifs environnementaux et contribue à diffuser la culture sur les enjeux de transition écologique. Cela permet à la collectivité d'évaluer son action pour tenir la trajectoire fixée.

Le référentiel méthodologique

La démarche s'appuie sur la méthodologie de référence pour l'analyse de l'impact des actions de la collectivité sur le climat, développée par I4CE.

Les éléments essentiels au classement sont synthétisés dans des "arbres de décision" montrant la correspondance entre pratiques constatées et cotations associées.

Concrètement : il s'agit de classer chaque ligne selon 5 catégories :

TRES FAVORABLE	Dépense ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatible dans une France neutre en carbone • <i>Rénovation thermique</i> • <i>Développement de transports collectifs électriques</i>
FAVORABLE SOUS CONDITIONS	Dépense permettant une réduction des émissions mais effort insuffisant pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme • <i>Achat de bus GNV : une flotte de bus au gaz pourrait être décarbonée si elle est alimentée 100% au biogaz à terme</i>
NEUTRE	Dépense sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone • <i>Dépenses sociales et culturelles (sauf les dépenses de construction et rénovation, d'énergie, de déplacements et d'alimentation qui doivent être catégorisées)</i>
DEFAVORABLE	Dépense incompatible avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives • <i>Dépenses de carburant</i> • <i>Création de nouvelle voirie automobile</i>
A APPROFONDIR	Dépense ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse devra se préciser au fil des années. • <i>Frais d'études, achats et salaires tant que l'analyse de la destination de ces dépenses n'a pas été réalisée</i>
INDEFINI METHODO	Dépense ayant a priori un impact sur le climat, mais non classable en l'état actuel des connaissances et du fait de la persistance de controverses scientifiques, ou nécessitant un développement méthodologique spécifique • <i>Méthanisation agricole, agrocarburants</i>

Mise en application de cette méthodologie sur l'ensemble des budgets illois :

BP principal	Etudes et urbanisme	130 000,00 €
	Travaux pour compte de tiers	25 000,00 €
	Travaux domaine public - travaux bâtiments publics	625 500,00 €
	Travaux domaine public - voiries, électricité, informatique	145 000,00 €
	Plan d'eau - pistes DFCI	11 000,00 €
	Travaux écoles	2 138 800,00 €
	Piscine	5 515 755,00 €
	Travaux site des Orgues	154 583,00 €
	Travaux de voirie	282 635,00 €
	Eclairage public	43 000,00 €
	Patrimoine (Hospici église)	10 475,00 €
	Patrimoine (nouveau programme Hospice)	753 146,00 €
	Maison des associations	1 266 712,00 €
	Vidéosurveillance	34 338,00 €
	Signalétique - accessibilité	45 000,00 €
	Parc d'enfants	15 000,00 €
BP eau	Programme fuites	800 700,00 €
	Etudes et logiciel	12 400,00 €
BP assainissement	Equipements et travaux divers	90 325,00 €
	Rénovation réseaux d'assainissement	394 997,00 €
	Equipements et travaux divers	15 065,00 €

Très favorable	6 765 452,00 €
Favorable sous condition	3 572 495,00 €
Neutre	1 579 511,00 €
Défavorable	461 973,00 €
A approfondir	130 000,00 €

